

Acte à classer

del_0038_2024

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-19T16-36-38.00 (MI252511773)

Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del_0038_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : del_0038_2024_Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget
Bâtiment à Vocation Economique (BVE)

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte : [pesallpjdobBP2024BP84_84...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[del_0038_2024_Ad... du Budget Primitif](#) Type PJ : 70_DE - Délibération

[2024 -Budget](#)

[Bâtiment à Vocation](#)

[Economique](#)

[\(BVE\).PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 16:36

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 19/04/24 à 16:36

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 16:42

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BONVOISIN

Del_0038_2024 Adoption du Budget Primitif 2024 –Budget Bâtiment à Vocation Economique (BVE)

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2023 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 25 mars 2024.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 425 871.80 € pour la section de fonctionnement et à 318 173.15 € pour la section d'investissement soit un budget total de € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 013 – Atténuations de charges	19 600 €
Chap. 70 – Ventes produits fabriqués et prestations de services	60 000 €
Chap. 74 – Dotations subventions et participations	162 000 €
Chap. 75 – Autres produits de gestion	150 000 €
Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	34 271.80 €
TOTAL	425 871.80 €

- ❖ Les atténuations de charges (chapitre 013), pour la somme de 19 600 €, remboursement sur rémunération de personnel.
- ❖ Les ventes de produits fabriqués et prestations de services (chapitre 70), pour la somme de 60 000 euros de charges des loyers.
- ❖ Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) sont prévues à hauteur de 162 000 euros, de subvention d'équilibre, versée par le budget principal.
- ❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont estimés à 150 000 euros, reprenant les loyers.
- ❖ L'excédent antérieur reporté (chapitre 002) sont de 34 271.80 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ❖ Les charges à caractère général (chapitre 011), pour 138 329.14 euros, comprennent les charges diverses de fonctionnement de la pépinière d'entreprise et des ateliers relais de Le Perrey.
- ❖ Les charges de personnel (chapitre 012) sont prévues pour 74 670 euros.
- ❖ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont prévues pour 66 500 euros, inscrites pour les créances admises en non-valeur, ainsi que les créances éteintes.
- ❖ Les charges financières (chapitre 66) sont prévues à 20 000 euros reprenant le remboursement des intérêts de la dette.
- ❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour 16 000 euros, comprenant les régularisations des écritures sur exercice antérieur.
- ❖ Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 68) sont de l'ordre de 4 300 euros.
- ❖ Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 042) seront de 106 072.66 euros reprenant les amortissements des biens.

Dépenses de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 011 – Charges à caractère général	138 329.14 €
Chap. 012 – Charges de personnel	74 670 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	66 500 €
Chap. 66 – Charges financières	20 000 €
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	16 000 €

Chap. 68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 300 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	106 072.66 €
TOTAL	425 871.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	16 515.52 €	161 828.82 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours		49 828.81 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées		90 000 €
TOTAL	16 515.52 €	301 657.63 €

- ❖ Les immobilisations corporelles (chapitre 21), prévues pour 161 828.82 euros, comprenant principalement 100 000 euros du traitement des causes infiltrations.
- ❖ Les immobilisations en cours (chapitre 23), pour 49 828.81 euros.
- ❖ Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16), seront de 90 000 € pour 2024. Il s'agit du remboursement annuel du capital de la dette de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	Restes à réaliser N-1	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 040 – Opération d'ordre budgétaire entre sections		106 072.66 €
Chap. 001 – Virement de la section de fonctionnement		212 100.49 €
TOTAL		318 173.15 €

- ❖ Opération d'ordre budgétaire (chapitre 040), pour 106 072.66 euros d'amortissement des biens.
- ❖ Virement de la section de fonctionnement (chapitre 001), pour la somme de 212 100.49 euros.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du Budget annexe BVE avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2023, à hauteur de 425 871.80 € en fonctionnement et à hauteur de 318 173.15 € en investissement

Pont-Audemer, le 15 avril 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

